

Annexe 4

CPT : Demande de Renseignements (DR) via questions aux soumissionnaires

1. Les contrats de périodes de travail (CPT) seront gérés comme un contrat relationnel, ce qui représente une approche collaborative pour satisfaire les besoins opérationnels de la MRC. Le Canada et l'entrepreneur élaboreront conjointement une Charte de Collaboration (CC) qui donnera un aperçu des objectifs communs, des comportements souhaités, d'une gouvernance commune et des processus collaboratifs. Le but de la Charte de Collaboration est d'assurer que le Canada et l'entrepreneur restent dans une relation alignée qui offre une valeur durable pour les deux parties. La Charte comprendra une série de processus mutuellement convenus pour accroître la collaboration. C'est grâce à une collaboration étroite qu'un environnement de travail qui engendre la confiance, favorise l'innovation et le développement des meilleures pratiques est établi. Cet environnement contractuel relationnel comprendra une approche de gouvernance.

Comment l'industrie mettrait-elle en œuvre un environnement contractuel relationnel dans le but d'optimiser les services de soutien pour tous les intervenants participants à la réalisation de ce travail?

Quels sont les problèmes/préoccupations que l'industrie a concernant les contrats relationnels?

2. Le Canada a l'intention d'organiser des séances de consultations avec l'industrie et de tenir des rencontres individuelles avec l'industrie concernant le soutien à long terme des périodes de travail. Est-ce que l'industrie peut proposer tous types de sujets spécifiques à des fins de discussion?

3. Le soutien en service de la classe *Halifax* comporte de nombreux intervenants, y compris la MRC, le DGGPEM, d'autres agences du SMA (Mat), SPAC, ISDE Canada et les entrepreneurs de soutien en service de la classe *Halifax*. Les intervenants de soutien en service doivent coopérer dans un cadre de gestion collaboratif afin d'assurer que le maintien de la classe *Halifax* est géré avec professionnalisme et collaboration. L'entrepreneur devra collaborer avec les intervenants de soutien en service de la classe *Halifax* ainsi que les représentants autorisés des intervenants de soutien en service afin de rencontrer les exigences du contrat des périodes de travail (CPT).

Quelles sont vos procédures actuelles afin d'accommoder les manufacturiers d'équipement original (MEO) et les entrepreneurs de soutien en service (SS) qui accéderont à vos installations afin de mener les travaux sur leur équipement/système? Donnez un aperçu de toutes contraintes d'un environnement de travail collaboratif.

4. La gestion du rendement est fondamentale au CPT. La gestion du rendement permettra au Canada d'évaluer, mesurer, régler et surveiller le rendement de l'entrepreneur. Un cadre de

gestion du rendement sera établis afin d'améliorer continuellement la productivité et l'efficacité du travail effectué qui fera bénéficier le Canada et l'entrepreneur.

Quels outils de mesure l'industrie a-t-elle utilisé afin de suivre l'échéancier et le budget contre un plan autre que de la valeur acquise ? Est-ce que l'industrie peut proposer d'éventuels indicateurs clé de performance ou des mesures de rendement que le Canada devrait envisager afin de donner des incitatifs à l'industrie?

- 5 Quelles méthodes de déclaration de la fin des travaux l'industrie utilise-t-elle actuellement afin de démontrer la progression du travail accomplie pour le cadre, les coûts et l'échéancier du projet? Quels outils de suivi et de rapport l'industrie utilise-t-elle afin de suivre et démontrer (aux clients) les performances et le travail livrable?
- 6 Se fondant sur l'énoncé des objectifs, la réalisation de l'échéancier afin d'assurer la primauté des opérations est importante pour le MDN. Est-ce que l'industrie peut fournir une stratégie qui permettra de répondre à l'échéancier du MDN face à des travaux supplémentaires?

En cas de travaux imprévus, l'industrie doit confirmer qu'ils peuvent répondre à l'intérieur d'un temps de traitement de 14 jours afin de réagir aux travaux supplémentaire et de fournir :
 - a. une soumission;
 - b. Mise à jour des activités de travail détaillé; et
 - c. la mise à jour de l'échéancier.
- 7 Le MDN et la MRC planifie, au minimum, atteindre 10,000 hrs/semaine durant les périodes de travail. Combien de production du niveau d'effort l'industrie peut-elle s'engager à maintenir hebdomadairement afin de maintenir l'échéancier pour un lot de travail de 250,000 à 300,000 heures? À des fins d'évaluation et de mesure du rendement, quels sont les défis et les contraintes qui auront un impact sur l'industrie à atteindre ceux-ci?
- 8 Comment l'industrie prévoit-elle maintenir la capacité organisationnelle de l'entreprise afin d'atténuer les perturbations de la force de travail entre les périodes de travail du MDN (généralement 20 à 30 semaines par an)?
- 9 Veuillez identifier tous autres risques, problèmes, préoccupations ou recommandations non abordés ci-dessus ou dans les documents ci-joints.
- 10 L'exécution de la période de travail en elle-même est seulement une partie de l'effort nécessaire afin d'atteindre les exigences de disponibilités de navires de la MRC. Est-ce que

l'industrie est prête à accepter des mesures de rendement et d'évaluation (avec possibilités d'incitations) qui dépendent de l'effort de collaboration de deux ou plusieurs fournisseurs de l'industrie?